

06.04.2006 - 10:08 Uhr

## Le Groupe Mutuel laisse le libre choix de son médecin de famille

*Martigny (ots) -*

Les médecins généralistes de la région de Monthey ont décidé de ne plus assurer le service de garde. Motif de leur mécontentement: la décision d'un assureur maladie d'établir une liste limitative des médecins de premier recours reconnus. Le Groupe Mutuel comprend la situation difficile dans laquelle se trouvent ces praticiens et soutient la médecine de premier recours. Pour cela, il propose une couverture d'assurance "médecin de famille" qui n'exclut aucun médecin et laisse donc la totale liberté de choix aux assurés.

La manifestation des médecins généralistes sur la place fédérale à Berne a démontré le malaise qui règne au sein du corps médical. Ces praticiens souhaitent être mieux entendus dans le domaine de la politique de la santé. Le Groupe Mutuel est convaincu de la nécessité de la concertation pour déboucher sur des solutions efficaces. Les assureurs maladie, membres du Groupe Mutuel, prônent donc une collaboration plus étroite entre les partenaires, médecins, hôpitaux et assureurs et prennent leurs distances par rapport aux mesures coercitives et unilatérales (listes noires, registre limitatif des médecins ou hôpitaux etc.) qui ne font qu'aggraver le fossé. L'exemple montheyan le démontre une fois de plus.

La carte du partenariat

Le Groupe Mutuel prend toute une série d'initiatives, en partenariat avec les fournisseurs de soins, au travers de ses offres de Managed Care. Il est ainsi l'instigateur d'une approche "Médecin Partenaire" qui a créé une plate-forme de dialogue entre praticiens et assureur. Il a développé également des modèles alternatifs d'assurance parmi lesquels l'assurance PrimaCare fondée sur le système du médecin de famille. Simple et peu contraignante, cette couverture laisse une totale liberté de choix aux assurés qui ne doivent pas choisir leur médecin dans une liste établie par l'assureur. L'assuré peut ainsi maintenir sa relation privilégiée avec son médecin habituel: généraliste ou interniste ou pédiatre. Seule obligation: s'engager à consulter d'abord le médecin de famille qui adressera le patient chez un spécialiste ou à un hôpital si cela s'avère nécessaire.

Cette forme d'assurance, qui fait obstacle au "tourisme médical", permet d'économiser des coûts. L'assuré en profite directement sous la forme de primes plus avantageuses que celles des modèles traditionnels d'assurance.

Contact:

Groupe Mutuel  
M. Yves Seydoux  
Responsable Communication Groupe Mutuel  
Rue du Nord 5  
1920 Martigny  
Tél. +41/58/758'39'15  
Fax +41/58/758'31'29  
Mobile +41/79/693'25'64  
E-mail: [yseydoux@groupemutuel.ch](mailto:yseydoux@groupemutuel.ch)  
Internet: <http://www.groupemutuel.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000969/100507376> abgerufen werden.